

## MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2016

**Etaient présents** : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine (Pouvoir MOINARD David), PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre (LELAURE Nicolas), MESSÉ Alain, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire.

**Etaient excusés** : MM LELAURE Nicolas, MOINARD David

**Secrétaire** : Mr AUDOUIT Claude

#### **Rapport d'activités 2015 de la CCVSA**

Le rapport d'activités 2015 de la CCVSA a été présenté par Mr RICHARD Jean-Claude, Président de la CCVSA. Le rapport est consultable en mairie aux heures d'ouvertures du public.

Mr Le Maire fait part de sa grande satisfaction pour la réussite de la fête de la musique et remercie les conseillers, les associations pour leur investissement, ainsi que tous ceux qui y ont contribué.

Il fait part également de la visite de la commission départementale de sécurité de la salle des fêtes et de l'église de St Pierre.

#### **SIL (Signalétique d'Information Locale) : Choix du prestataire**

Mr THEBAULT André présente les différents devis concernant la mise en place de la signalisation d'information locale.

Le Conseil retient avec 14 voix pour et 1 abstention le devis de l'entreprise SES à CHAMBOURG SUR INDRE pour un montant de 4 177 € 45 HT.

#### **Voirie 2016 : Choix de l'entreprise**

Mr Le Maire propose aux membres du conseil de surseoir au choix de l'entreprise et de prendre une délibération le 22 juillet prochain car il est notifié dans le marché qu'il est possible de négocier les tarifs (14 voix pour et 1 voix contre). L'entreprise Aménagement Ingenierie VRD (Fontenay Le Comte) ayant la maîtrise d'œuvre se charge des démarches auprès des 3 entreprises qui ont déposé une offre.

#### **Aménagement de la salle des fêtes : Choix de l'architecte**

Après délibération, le Conseil retient la proposition du Cabinet BOISSON/BURBAN de FONTENAY LE COMTE pour un taux de rémunération de 6 % du montant des travaux correspondant à l'extension de la salle des fêtes dans le cadre de l'amélioration thermique, mise aux normes accessibilités et réfection de la toiture (9 voix pour et 6 voix contre).

#### **Convention avec la Commune de Damvix : Cabinet Médical (Annule et remplace délibérations du 1<sup>er</sup> mars 2016 et 7 juin 2016**

Mr Le Maire fait part des observations présentées par Mme La Sous-Préfète suite à la création du centre de santé communal de Damvix. En effet, le CCAS n'a pas vocation à prendre en charge la gestion du centre de santé mis en place par la commune de Damvix et les différentes délibérations par lesquelles le conseil d'administration approuve la prise en charge des dépenses et recettes par le budget annexe du CCAS ne sont pas légales. Suite à ces observations, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour ce dossier.

Informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour le sujet mentionné ci-dessus suite à un courrier reçu des services de La Préfecture de La Vendée. En effet, il s'avère que la délibération n'est légale que lorsqu'un vote à bulletin secret, sollicité par l'un des conseillers, obtient la demande du secret du tiers des membres présents à la séance.

Le vote à bulletin secret étant bien sollicité par un tiers des membres présents à la séance, il en résulte que la commune refuse de signer la présente convention avec la commune de Damvix pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec 6 voix pour et 9 voix contre.

### Décision Modificative Budget Commune Transport Scolaire

Mr Le Maire expose que le compte 27638 a servi de support au constat de la créance en capital du budget principal à l'encontre de son budget annexe transport scolaire, pour l'acquisition du bus.

La suppression du budget transport scolaire au 31/12/2015 aurait dû avoir pour effet de solder le compte 27638, créance et dette se retrouvant réunies sous le même budget. Or un solde débiteur de ce compte subsiste, provenant d'une erreur de comptabilisation de la part capital entre 2011 et 2013 (l'intégralité de l'annuité a été portée en fonctionnement).

Pour rétablir la situation, il convient d'ouvrir des crédits en fonctionnement. La décision modificative suivante est proposée à l'agrément du conseil :

Dépenses de fonctionnement		Recettes d'investissement	
Art 6688	+ 15 249 € 86	Art 27638	+ 15 249 € 86
Art 023	- 15 249 € 86	Art 021	- 15 249 € 86

Le conseil accepte à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.

### Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- Une personne a proposé sa candidature pour le poste service civique au regroupement scolaire du Marais Mouillé pour une période de 8 mois à compter du 01/09/2016
- Une réorganisation de la garderie est nécessaire suite à une baisse d'effectif le matin. Les enfants seront accueillis à partir de 8 h, il est possible d'ouvrir la garderie plus tôt pour cela il sera nécessaire de faire une inscription à la semaine en mairie le jeudi précédent au plus tard.
- La commune offrira le 24 août prochain le pot de l'amitié à l'aire de loisirs « Yvon Thibaudeau » suite à la balade estivale organisée par l'Office de tourisme.
- Les bons de commande concernant la campagne souricide/raticide FDGDON sont disponibles (mairie et site) et à retourner en mairie jusqu'au 17/09/2016. Livraison des produits entre le 10 et 21/10/16.
- L'inauguration du sentier du Bois Blanc aura lieu le lundi 25 juillet. Toute la population est invitée, rendez-vous à 15h15 sur la levée au niveau de la passerelle (renseignements en mairie).
- Le conseil de communauté (CCVSA) aura lieu à la salle des fêtes de St Pierre le 24 octobre prochain à 18h30.
- Une demande a été faite pour mettre des poteaux de l'autre côté de la « rue Edouard Savineau » afin d'empêcher le stationnement sur les trottoirs. Il est proposé pour le moment que Mr Le Maire obtienne un bon stationnement des véhicules des parents d'élèves en les informant oralement ou par le biais d'un document des règles de stationnement et de la possibilité de se stationner sur les parkings à disposition.
- Le permis d'aménager concernant la RD23 a reçu un avis favorable du Ministère. Il serait souhaitable que les travaux soient réalisés pour l'été 2017. La demande de renouvellement de subvention a été retransmise.
- Une pétition concernant la fermeture du café de Souil lui a été transmise. Mr Le Maire rappelle ses différentes visites ainsi que les courriers échangés avec Mme VAIRON. Mr GABORIAU propose que Mr Le Maire rencontre les propriétaires du local afin de connaître leurs intentions. Mme PEPIN souhaite que Mr Le Maire demande à Mme VAIRON les résultats comptables des 3 dernières années. Au vu de ses éléments, le conseil étudiera différentes possibilités.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 18 juillet 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 13 juillet 2016

Le Maire,  
Christian HENRIET

